

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

ANNONCES :

Rédacteur-Propriétaire :
FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Québec, défendant les voyages de plaisir le dimanche.—Prises du saint habit de la religieuse par quatre jeunes filles à l'Hôpital du Sacré-Cœur à Québec.—Les premiers missionnaires au Nord-Ouest.—Quelques considérations sur l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis.—M. L. O. David, écrivain de l'Opinion Publique, émet le vœu qu'à la grande fête du 24 juin prochain l'on s'occupe de l'œuvre de la colonisation d'une manière toute particulière.—Décision de l'Hon. Juge Casault, sur la question des écoles.—Assemblée générale spéciale des actionnaires de la "Compagnie d'Assurance de Stationna" contre le feu et sur la vie," pour élire des liquidateurs.—Le Gouvernement Provincial doit faire arpenter et diviser plusieurs cantons sur le parcours de la ligne du chemin de fer du Lac St. Jean.

Causerie Agricole : Du jardin potager (Suite) : Culture de la betterave.—Terrains propres à la culture de la betterave.—Variétés de betteraves.—Renseignements sur les différentes opérations que nécessite la culture de la betterave.

Sujets divers : Changement du blé de semence.—Machines et autres : Poules ayant une tendance à engraisser.—Manufacture de sucre de pommes de terre, en Allemagne.— Craintes que l'on entretient quant à la production d'une trop grande quantité de fruits.

Recettes : Moyen de détruire la "piéride" et autres insectes nuisibles qui attaquent aux plants de choux.—Emploi de l'huile de charbon, pour concombres et citrouilles.

Annonces nouvelles : Soumissions demandées pour transport des malles.—Maison Jacques-Cartier, à St. Roch de Québec ; MM. H. Gagnon & Cie., invitent les cultivateurs à visiter cet établissement avant que d'acheter ailleurs.

Retard dans la publication de la "Gazette des Campagnes."—Nous sommes en fin en mesure d'assurer nos abonnés qu'à l'avenir ils auront la satisfaction de recevoir régulièrement la Gazette des Campagnes, que nous expédierons chaque semaine le jeudi, jour même de sa publication. Sans le savoir, depuis quelques mois, nous avions à lutter contre la mauvaise volonté d'un jeune homme, qui non-seulement se contentait de ne pas travailler, mais s'appliquait à mêler nos cases afin de se venger des reproches que nous lui faisons. Nous avons actuellement des jeunes gens qui nous paraissent bien disposés ; de plus un de notre atelier qui aura la surveillance immédiate de notre atelier que le temps nous empêchait de diriger tel qu'il convenait. Par ce nouvel arrangement, les frais d'impression se trouvent considérablement augmentés, et nous espérons que les abonnés se feront un devoir de payer régulièrement leur souscription à la Gazette des Campagnes, afin que nous puissions remplir nos engagements sans trop de sacrifices de notre part.

REVUE DE LA SEMAINE

Une lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Québec a été lue dimanche, le 2 mai courant, dans toutes les églises du diocèse de Québec, défendant à l'avenir les voyages de plaisir le dimanche, et recommandant d'observer fidèlement le dimanche et les jours de fêtes d'obligation.

Dans ce mandement, Sa Grandeur condamne formellement toutes les parties de plaisir, excursions, piques-niques qui ont lieu le dimanche et les jours de fête. L'expérience a prouvé que ces excursions ont été l'occasion de grands désordres. Sa Grandeur défend dorénavant d'assister à ces voyages de plaisir, sous peine de péché mortel.

Le mandement fait remarquer que certains parents font preuve d'une inconcevable négligence en tolérant les sorties du soir de jeunes gens de l'un et l'autre sexe. La vigilance des parents devrait être tenue constamment en éveil, car le Seigneur leur demandera un compte sévère des désordres qui ont été la conséquence de leur faiblesse.

Parlant des excursions en vapeur ou en chemin de fer, Sa Grandeur démontre que le saint jour du dimanche n'est nullement observé par ceux qui prennent part à ces voyages de plaisir. Les parents et maîtres sont tenus en conscience, d'empêcher leurs enfants ou leurs employés de prendre part le dimanche et les jours de fêtes d'obligation, à ces réjouissances profanes. Elles sont l'occasion de tristes désordres. Ce sont des jours de péchés et de malédiction.

Voici, en conclusion de ce mandement, les défenses faites par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque :

" 10. Nous défendons sous peine de péché grave aux fidèles de ce diocèse de prendre part les jours de fêtes et de dimanche aux excursions de plaisir en chemin de fer, en bateaux à vapeur ou en voiture, même quand le produit de ces excursions serait destiné à une bonne œuvre. Nous n'entendons pas condamner les pèlerinages qui se font en ces jours, pour

Escale d'Agriculture del'Assomption

vu que l'on y observe le recueillement, la piété et le bon ordre.

“ 20. Les parents et les maîtres doivent tenir absolument à ce que leurs enfants et leurs serviteurs observent fidèlement les saints jours du dimanche et de fête et ne s'y exposent pas à offenser Dieu dans des promenades, des veillées ou des voyages dont une trop funeste expérience démontre les dangers..... ”

— Mardi le 27 avril, à 1½ h. p. m., avait lieu, dans la chapelle de l'Hôpital du Sacré-Cœur, une imposante cérémonie religieuse. Quatre jeunes filles, revêtues de leur belle toilette séculière, consentaient librement à l'abandonner pour prendre l'humble et saint habit de la religion. Les nouvelles novices sont :

Mlle Virginie Giroux, de Beauport, en religion Sr St. Stanislas de Koska.

Mlle Georgianna Morin, de St. Roch des Aulnets, en religion Sr St. Louis de Gonzague.

Mlle Flore Allard, de Carleton, comté de Bonaventure, en religion Sr St. Jean de Dieu.

Mlle Claire Pelletier, de St. Roch des Aulnets, en religion Sr Marie des Sept Douleurs.

La cérémonie était présidée par Monseigneur l'Archevêque, assisté par les abbés Jos. Marquis, chapelain de l'Hôpital, et Olivier Moisan, vicaire de St. Roch des Aulnets.—*Événement.*

— Mardi 27 avril dernier était le 36ème anniversaire du départ de Mgr Lafleche, évêque des Trois-Rivières, pour les missions du Nord-Ouest. Le 27 avril 1844, il disait adieu à son pays, et, en qualité de simple missionnaire, laissait le village de Lachine, en canot d'écorce, pour la Rivière Rouge, en compagnie de Mgr Provencher, premier évêque de St. Boniface, du Révd M. Bonrassa, du gouverneur Simpson et de son secrétaire M. Hopkins.

Mgr Bourget et plusieurs prêtres étaient venus assister au départ, et souhaiter un heureux voyage à ces apôtres de la foi. Le temps était splendide, la nappe d'eau du lac St. Louis était comme un beau miroir. Deux canots de maître montés par de robustes Iroquois et de vigoureux voyageurs canadiens composaient toute la brigade, et devaient, à force de bras, conduire les voyageurs à St. Boniface en trente-deux jours. C'était l'express d'alors.

Les canots de charge, aussi au nombre de deux, étaient partis le 24, c'est-à-dire, trois jours auparavant, et ne devaient arriver à la Rivière Rouge que le 21 juin. Les quatre Sœurs fondatrices du couvent de la Charité de St. Boniface avaient pris leur passage sur ces canots. C'étaient la Sœur Valade, supérieure, Sœur Lagrave, assistante, et Sœurs Lafrance et St. Joseph. Ces deux dernières sœurs sont actuellement seules survivantes.

A un tiers de siècle d'intervalle, les choses ont bien changé. Le trajet qu'on faisait alors en canot en 32 jours on le fait maintenant en chemin de fer en 4 jours.—*Courrier du Canada.*

— L'émigration de nos compatriotes vers les États-Unis se poursuit toujours avec malheureusement trop d'entrain : ce qui suggère à nos confrères de la presse aux États-Unis d'amères réflexions. Nous empruntons au *Messageur* de Lewiston, les suivantes :

“ Pourquoi la classe des cultivateurs qui pourrait fort bien vivre au pays, vient-elle ici disputer le travail des manufactures à ceux qui n'ont que cela pour

gagner leur vie? Pourquoi quitter une belle terre, abandonner les travaux si salubres des champs, le bon air de la campagne, pour venir ici s'enfermer dans une ville ou un village manufacturier, emprisonner sa famille entre les quatre murs d'une manufacture, condamner une femme et des enfants à un travail de 13 à 14 heures par jour, les obliger de partager le sort de milliers de travailleurs, dont la santé a été détruite par ce travail excessif et malsain, les empoisonner lentement mais sûrement par l'odeur de l'huile et la poussière du coton? Pourquoi? Il faudrait écrire des volumes pour énumérer toutes les raisons qui font émigrer par milliers les cultivateurs canadiens aux États-Unis, et nous ne faisons que des articles de journaux; aussi nous nous contenterons d'en signaler quelques-uns.

“ On dit que le luxe a chassé un grand nombre de cultivateurs du Canada, c'est vrai. De riches cultivateurs se sont vu ruinés par les extravagances de leurs enfants, souvent par leurs propres extravagances, et sont venus ici pour faire une fortune qu'ils n'avaient su conserver au pays. Hélas! ils prennent là un moyen bien peu propre à réparer le mal, car le luxe est poussé plus loin ici qu'au Canada; et ces familles se voient condamnées à travailler sans pouvoir faire la moindre épargne. Les législateurs ne peuvent rien faire pour cette classe d'hommes, car on ne peut faire des lois pour régler les dépenses des familles.

“ Il nous arrive aussi une classe de cultivateurs pour laquelle nous sommes loin de ressentir la moindre sympathie; nous voulons parler de ceux qui viennent ici pour se reposer des travaux de la terre. Entendons nous bien : le père place sa femme et ses enfants dans la manufacture et lui se repose. Qu'arrive-t-il à cet homme qui se repose? après deux ou trois ans de séjour aux États-Unis, il songe à retourner au pays mais il est trop tard; les enfants ont pris l'habitude des travaux des manufactures, et ne sont plus propres à l'agriculture, et si le père réussit à les ramener au pays ce n'est que pour bien peu de temps, et ils nous reviennent dégoûtés de la vie des champs. Très souvent le père ne pouvant cultiver seul sa belle terre, la vend pour ce qu'il peut trouver et vient rejoindre ses enfants dans l'exil pour ne plus retourner au pays.

“ Il y a une troisième classe de nos braves compatriotes qui est obligée de s'expatrier, parce que le sol ne rend plus comme par le passé, les terres sont ruinées, et on laboure, on sème pour recueillir une récolte insignifiante. Nous ne voyons pas comment une terre puisse être ruinée, à moins qu'elle n'ait été mal cultivée; et si les cultivateurs négligent leurs terres pour donner plus de temps au plaisir; si crainte de dépenser quelques piastres en journaux ou en livres, qui pourraient leur apprendre à bien cultiver leurs champs, ils s'entêtent à suivre le vieux système de leurs grands pères, système qui pouvait être bon alors que le sol était neuf et dans toute sa vigueur, mais qui ne vaut plus rien aujourd'hui, ils ont bien mérité la ruine qui les chasse du pays, et on ne peut les plaindre. Le gouvernement peut-il venir au secours de ces cultivateurs ruinés? la chose est possible; mais nous reviendrons sur ce sujet plus tard. Parlons maintenant des jeunes gens qui désirent franchement se livrer à l'agriculture, et qui, n'ayant pas les

moyens de se procurer une terre au pays, viennent ici dans l'espérance de faire des épargnes. Trop souvent ces jeunes gens déçus dans leurs espérances, se voient condamner à végéter ici toute leur vie, sans jamais atteindre le but qu'ils s'étaient proposés. Il importe donc de faire quelque chose pour ces jeunes gens qui sont l'avenir de notre pays, et c'est aux amis de la colonisation et de l'agriculture d'aviser sur les moyens à adopter pour en arriver à un heureux résultat."

Les réflexions suivantes, que nous empruntons à l'*Opinion Publique*, sur la grande fête qui doit avoir lieu à Québec le 24 juin prochain, si elles étaient bien pesées, pourraient peut-être amener à une entente entre tous les canadiens français, dans le but de promouvoir l'œuvre par excellence de la colonisation et de l'agriculture :

"Quel est le but pratique de la réunion du 24 juin prochain? Veut-on seulement assembler la grande famille canadienne-française pour lui rappeler les grandes luttes, tantôt sanglantes et pacifiques, mais toujours nobles même, qu'elle a soutenues aux diverses phases de son existence, et ranimer par ce moyen son patriotisme et resserrer encore les liens qui l'unissent.

"Cela serait déjà beaucoup, mais ne pourrait en pas faire plus encore? nous le croyons.

"Nous voyons tous les jours nos compatriotes partir pour la terre étrangère, afin de chercher fortune dans des manufactures que nous n'avons pas ici. Nous ne manquons jamais de dire à ces malheureux frères égarés qu'il ont tort d'agir ainsi, qu'ils laissent la proie pour l'ombre; que notre territoire est assez vaste, notre sol assez fertile pour les nourrir et que la culture du sol est le travail le plus noble et le plus productif.

"Tout cela est vrai, mais combien l'ignorent et émigrent en désespoir de cause, sans se douter qu'ils pourront facilement s'établir ici d'une manière avantageuse pour eux, et leur famille. Voilà le mal, que n'applique-t-on pas le remède?"

"La réunion du 24 juin prochain nous offre une occasion favorable pour faire connaître nos terres encore incultes et encourager la colonisation qui seule peut guérir le mal dont nous souffrons. Au lieu de se borner à faire de beaux discours, remplis de mots à effets, périodes arrondies, que ne fait-on pas, ce jour-là, des discours pratiques? Quel mal y aurait-il à parler à nos compatriotes agriculture et colonisation? Loin d'y trouver à reprendre chacun se ferait un plaisir d'applaudir à une semblable ligne de conduite.

"On pourrait faire plus encore. Depuis longtemps des hommes pratiques s'efforcent de fonder des sociétés de colonisation; le gouvernement a même offert des subsides pour leur venir en aide. Profitons donc de la fête de la Saint-Jean-Baptiste pour former une vaste et puissante société de colonisation. Un tel projet soumis dans des circonstances aussi favorables, ne manquerait pas de réussir. Ce sera le moment de l'enthousiasme, que ce soit aussi le moment du patriotisme vrai, éclairé et pratique."

— Le juge Casault vient de décider que dans une municipalité scolaire où la majorité des contribuables est catholique, les commissaires d'écoles n'ont pas le droit d'y maintenir des écoles qui n'ont aucun caractè-

re religieux, ni de forcer les catholiques à contribuer au maintien de ces écoles.

— Les journaux de Québec annoncent qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la "Compagnie d'Assurance de Stadacona contre le feu et sur la vie," aura lieu à Québec, le dix-septième jour de mai courant, pour élire des liquidateurs, conformément à l'acte qui vient d'être sanctionné par le Parlement de la Puissance du Canada.

Nous regrettons qu'on n'ait pas choisi un autre jour que le lundi, pour une assemblée aussi importante. Un grand nombre d'actionnaires de la campagne devront pour cela se rendre à Québec le samedi: ce qui leur nécessitera un long séjour à Québec. D'ailleurs ceux qui seront empêchés d'y aller pour ont avoir droit de vote aux délibérations, par procuration, et ils ne doivent pas manquer d'avoir recours à ce moyen. Cette assemblée est d'une extrême importance et il importe que tous les actionnaires y soient représentés, puisqu'il s'agit de nommer trois liquidateurs auxquels on donnera le pouvoir "de vendre, à vente publique ou privée, les propriétés mobilières et immobilières de la Compagnie, y compris les dettes actives et passives, échues ou à échoir." Il importe que les affaires soient réglées de manière à ce que les actionnaires, au moins, ne soient pas obligés de faire de nouveaux déboursés pour rencontrer les obligations contractées par la Compagnie.

— On nous informe que c'est l'intention du Gouvernement Provincial de faire arpenter et diviser plusieurs cantons sur le parcours de la ligne de la voie ferrée du Lac St. Jean. Les travaux de délimitation de ces cantons ne seront pas exécutés probablement avant qu'on ait définitivement localisé la ligne du chemin de fer, ce qui se fait dès à présent.

CAUSERIE AGRICOLE

DU JARDIN POTAGER (Suite).

Culture de la betterave.—On cultive la betterave dans les jardins pour la nourriture de l'homme depuis un temps immémorial; et depuis à peu près 1806 on l'a fait servir à l'exploitation du sucre, ayant dès lors trouvé le moyen d'en retirer la substance saccharine que possèdent certaines variétés de betteraves; depuis quelques années on la cultive dans les champs pour la nourriture des animaux.

La culture de la betterave comme plante saccharine a été suffisamment essayée dans plusieurs endroits de notre Province pour qu'on ait pu en reconnaître tous les avantages et s'assurer qu'en se livrant à cette exploitation nous pourrions en retirer de grands profits.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, par un ordre en conseil, vient de fixer la municipalité de Farnham-Ouest comme le lieu où devra être érigé la fabrique de sucre de betteraves qui recevra la subvention du Gouvernement, et que cette subvention qui est de \$700 par an pendant dix ans, sera payée à une compagnie dont M. O. Donog-

hne, de Farnham, est le président, à certaines conditions qui offrent au Gouvernement toutes les garanties désirables.

D'après les renseignements donnés par M. l'écrivain du *Courrier du Canada*, la fabrique devra être en opération dès l'automne prochain, et il importe que les cultivateurs qui seront à même d'y transporter sans trop de frais leurs betteraves sur les lieux, se livrent immédiatement à cette culture, mais dans une proportion qui leur permette de donner à la betterave tous les soins et toute l'attention qu'elle requiert pour que la récolte se fasse dans les conditions voulues pour la fabrication du sucre, si par le manque de soins il arrivait que les betteraves cultivées ne fussent pas propres à la fabrication du sucre, on ne pourrait opérer la vente de ces betteraves: ce qui ne servirait qu'à décourager les cultivateurs qui échoueraient dans cette nouvelle culture. Aussi nous ne cessons de leur dire: Faites en moins, mais faites-les bien; car la seule chose que ne peut supporter la betterave, c'est le retard et la négligence à la soigner, à la piocher, à la mettre à nu, à la garantir des mauvaises herbes qui l'amalgament et l'étouffent. On peut dire: *Pas de soins, pas de betteraves.*

Le moyen de s'assurer une bonne réussite serait de mettre en pratique les conseils et les renseignements donnés par M. Octave Cuisset, dans son " traité sur la culture de la betterave, " que l'on peut se procurer chez tous les libraires de Québec et de Montréal, au prix de 25 centins; avec ce guide, nous pouvons leur assurer d'avance un plein succès.

Pour notre part, nous nous contentons de donner quelques renseignements bien abrégés sur cette culture.

Le culture de la betterave est facile et n'offre aucun inconvénient qui soit au-dessus de la portée du cultivateur.

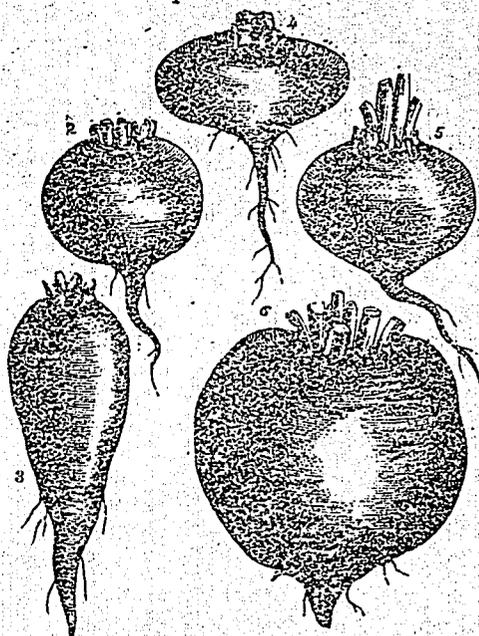
On peut la cultiver dans presque tous les terrains, mais avec plus ou moins d'avantages. Les terrains qu'elle préfère sont les sols légers, meubles, profonds, riches en humus, tels que les terrains d'alluvion; dans les sols sablonneux, elle n'arrive pas aux dimensions considérables de 10 à 20 livres qu'elle atteint dans les terrains très-nutritifs, mais les racines de 1 à 2 livres contiennent plus de qualité saccharine.

Les sols les moins favorables à la culture de cette plante sont les terres argileuses et tenaces, dans lesquelles les variétés dont les racines sortent de terre sont préférables, ainsi que dans les sols peu profonds, parce que leur croissance y est moins gênée et l'arrachage moins difficile.

Les terrains secs très calcaires ne conviennent pas non plus. On peut dire, en général, que la plupart des terres à blé qui ne sont pas trop argileuses, et la plupart des terres à seigle qui ne sont pas trop crayeuses ni trop maigres, peuvent avantageusement être cultivées en betteraves.

Les variétés et sous-variétés de betteraves sont nombreuses. Nous ne mentionnerons ici que quelques-unes de celles qui sont en vogue chez nos grainetiers et en usage dans un grand nombre de fermes. Le chiffre qui précède l'indication de ces variétés cor-

respond à celui qui se trouve dans les vignettes en regard de la variété représentée.



1.— *Mangold wurzel* ou *bette-à-vaches*, une des meilleures variétés pour la nourriture des animaux et celle qui obtient le plus gros volume.

2.— *Betterave rouge globe hâtive*, très-tendre, excellente variété.

3.— *Pine-Apple de Henderson*, nouvelle variété cultivée aux Etats-Unis, et d'un rouge foncé; très-estimée pour la table.

4.— *Bassano*, variété très-recommandable et en grande vogue sur les marchés des Etats Unis. Il y aurait profit à l'introduire dans les terres sans profondeur; racine très-sucrée, très hâtive et convenant pour la table comme pour l'alimentation des animaux.

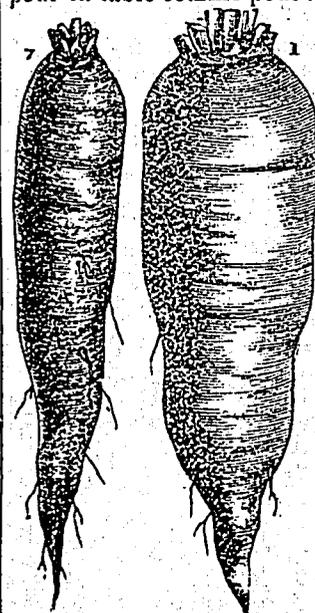
5.— *Dewing's Turnip*, forme de navets; d'une semaine plus hâtive que la betterave *Bassano*, chaire plus tendre, et d'une excellente variété.

6.— *Carter's Globe Mangel*; elle a la réputation en Angleterre d'être la meilleure variété; elle est avantageuse dans les terrains médiocres à cause de sa racine arrondie et courte.

7.— *Longue rouge foncée*, sucrée et tendre, très-estimée dans nos campagnes; mais elle demande un terrain profond.

Il y a en outre plusieurs variétés convenant tout particulièrement, à la fabrication du sucre.

Toutes les fois qu'il s'agira d'organiser dans un canton quelconque l'exploitation du sucre de bette-



raves, ceux qui seront à la tête de ce mouvement ne manqueront pas d'indiquer aux cultivateurs les variétés qui conviennent plus particulièrement pour cet objet; c'est pourquoi nous nous dispensons de les indiquer ici.

En général, les betteraves longues donnent leurs produits les plus abondants dans un sol léger, profond et riche dans lequel les racines prennent un grand développement en longueur, et vont chercher dans les couches profondes du sol l'humidité qui leur convient.

Les betteraves courtes sont recherchées pour les sols dont la couche cultivable n'est pas profonde, que ces sols soient légers ou argileux.

Le sol destiné à la culture de la betterave demande à être labouré profondément. Il faut éviter d'engraisser les terrains avec des fumiers pailleux, non décomposés, car il diminue le produit de la betterave en lui enlevant beaucoup de sa valeur; le fumier pailleux force la racine de la plante à se bifurquer et ses ramifications n'ont qu'une très-faible valeur. Il faut donc n'employer que du fumier entièrement décomposé que l'on enfouira dans le sol le plus tôt possible, avant l'ensemencement et généralement par le premier labour, afin que toutes les autres façons qui suivront puissent mélanger parfaitement le fumier avec la terre.

On cultive généralement la betterave en carrés et en lignes. Pour cela, on donne aux carrés la forme ordinaire, et sur ces carrés on forme des lignes de $\frac{3}{4}$ de ponce à 1 pouce de profondeur et espacé d'un pied au moins. On sème les graines une à une, dans les rangs, en les espaçant de 3 à 4 pouces, puis on les recouvre d'un $\frac{1}{2}$ pouce environ de terre et on la piétine pour rendre le contact de la graine plus immédiat avec la terre. Ce piétinement sera d'autant plus énergique que la terre sera plus roulée, et d'autant plus faible qu'elle sera plus argileuse et compacte.

Quelques jardiniers ramènent autour de chaque plant un petit monticule de terre et ne laissent en dehors que le collet du plant; ils obtiennent ainsi des racines plus longues, d'un goût plus délicat et plus juteux; ce renchaussage est donc recommandable.

On sème généralement la betterave à demeure, c'est-à-dire que l'on dépose la graine à la place où elle doit parcourir toutes les phases de sa végétation. D'autres fois, surtout sous des climats où la saison de la végétation est courte, on préfère semer en couche chaude, pour ensuite transplanter en pleine terre les plants lorsque les racines ont atteint la grosseur du petit doigt; le plant doit alors être bien appuyé, l'extrémité de la racine ne doit pas être recourbée au fond du trou. Pour éviter cet inconvénient on conseille le retranchement du pivot avec l'ongle: des expériences comparatives ont démontré qu'il ne résultait aucun désavantage de cette pratique. Au moyen de cette transplantation, on obtient une avance de végétation, et les produits sont plus tôt prêts pour la consommation lorsqu'on se sert en outre de variétés hâtives.

Soit que l'on sème à demeure ou en pépinière, le sol doit être préparé avec soin. Si le sol est argileux, il doit être labouré dès l'automne précédent et engraisé; si le sol est sablonneux, se dispenser du labour d'automne; mais exécuter le plus tôt possible

au printemps le premier labour de préparation. En général les labours d'automne en terre légère ne sont pas recommandables.

Les semis à demeure doivent être faits aussi à bonne heure que possible, vers le milieu de mai, à l'époque des petites fèves.

Dans les semis en couches, la plante doit être bien soignée, afin que sa croissance se fasse avec vigueur et facilité.

Durant le cours de la végétation, la betterave demande quelques soins, entre autre le sarclage et l'éclaircissage. L'importance des sarclages pour la culture jardinière est plus grande que dans la grande culture, parce que les plantes qu'on y cultive sont plus délicates et résistent moins à l'envahissement des mauvaises herbes. Il faut en conséquence tenir le sol parfaitement net; c'est un travail facile, pour peu qu'on y mette la main tous les jours, et ne pas se laisser gagner par les mauvaises herbes.

On sarclera toutes les fois que les mauvaises herbes feront leur apparition et aussitôt que les feuilles de la plante seront assez développées pour être saisies avec les doigts; on éclaircira si le besoin s'en fait sentir. Quand les jeunes plants sont trop rapprochés les uns des autres, ils s'étioient, puis quand vient le moment de la transplantation ils reprennent difficilement et leur vitalité reste faible pendant le reste de la végétation.

Lorsque la végétation des betteraves est assez avancée et que les lignes se dessinent bien, on procède à l'éclaircissage, lequel se fait de manière à laisser entre chaque racine un espace de neuf à dix pouces; on arrache tous les autres plants, de façon à ne pas déranger ceux qui doivent rester sur place.

Pour hâter la végétation, on arrose légèrement le terrain, si le temps n'est pas suffisamment humide.

Les arrosages doivent être fréquents; dans les temps frais on arrosera le matin avec le goulot de l'arrosoir; dans les temps chauds, on arrosera matin et soir, pourvu toutefois que le terrain ait besoin d'arrosage.

On peut consommer la betterave longtemps avant complète maturité, et même il est reconnu que les betteraves qui se conservent le mieux ne sont pas celles qui sont les plus mûres. On devra donc consommer en premier lieu celles qui sont restées le plus longtemps en terre et garder pour la dernière consommation les racines qui ont été récoltées les premières.

Quelques jardiniers pratiquent aussi l'effeuillage des betteraves. Cet effeuillage consiste à enlever des plantes un certain nombre de feuilles supérieures. Les feuilles, dans une plante, sont d'absolue nécessité, car c'est par elles qu'elles respirent; cependant il peut arriver, dans les terrains très-riches comme doit être le potager, que les feuilles deviennent trop nombreuses: dans ce cas il est recommandable de faire l'effeuillage, pourvu que l'on n'enlève que l'excédant des feuilles et qu'on en laisse un nombre suffisant sur la plante; de cette manière l'effeuillage est très-profitable.

Lors de l'arrachage des betteraves il faut y aller avec ménagement, afin d'arracher les racines sans les briser. L'essentiel pour le cultivateur, c'est de ne pas se laisser surprendre par les gelées, et de faire en

sorte que les racines soient le moins possible contournées, afin qu'elles soient de meilleure garde.

Changement du blé de semence

Il est nécessaire de changer de temps en temps le blé de semence, afin que ce grain ne dégénère point. Quelque beau, net et bien choisi que puisse être le grain d'un terroir, quand on en emblave la terre sans la changer, l'expérience apprend que la terre se fatigue et que la grain y dégénère; le plus pur blé bise même toujours dans les plus fortes: c'est pourquoi il faut, pour ainsi dire les réveiller par la nouveauté du grain; et les cultivateurs un peu entendus dans l'agriculture, en changent tous les trois ou quatre ans, particulièrement pour le blé.

Mais ce n'est pas changer de semaille, que d'en prendre qui aura cru dans le terroir des environs; il faut qu'il ait été produit à une distance éloignée. On doit même prendre garde qu'il vienne de terres plus maigres que celles où l'on veut la semer; afin que, trouvant dans le nouveau fonds plus de substance qu'il n'en avait dans l'ancien, il y fasse des productions plus nombreuses et plus fortes: en général on ne corré jamais aucun risque de prendre pour semence des blés provenus d'un sol plus maigre que celui dont on doit semer; le grain y gagne beaucoup; il perdrait au contraire de même, si d'un sol riche on le transportait dans un sol maigre; il y dégénérerait.

Choses et autres.

—Lorsque les poules ont une tendance à engraisser, leur ponte diminue et on doit en conséquence diminuer aussi la quantité de nourriture qu'on leur offre chaque jour.

Manufacture de sucre de pommes de terres (patates).—En Allemagne, les manufactures de sucre provenant des betteraves et des pommes de terre sont nombreuses. Un voyageur américain rapporte qu'à Hydenan, en Allemagne, il a visité une manufacture appartenant à M. Herr Hydemann, où on employait annuellement 12,000 minots de pommes de terre pour la fabrication du sucre.

Une trop grande quantité de fruits.—Un cultivateur nous faisait cette observation: "Que si sur chaque ferme il y avait un verger, les fruits seraient vendus à des prix insignifiants."—Voici comment répond à cette objection M. l'écrivain du *Farmer's Advocate*: Si l'on voulait se donner le trouble d'établir une comparaison entre les prix des différentes espèces de fruits depuis un certain nombre d'années, nous serions bien vite persuadés que la culture des fruits ne peut se faire sur une trop grande échelle; car il peut être clairement établi qu'en moyenne, depuis quarante ans, le prix des pommes, des poires, des pêches, des fraises, du raisin, etc., a toujours été en augmentant et plus particulièrement pour les fraises et menus fruits. Leur culture a été chaque année de plus en plus abondante, mais les prix ont en proportion été plus élevés. Occasionnellement nous avons en des récoltes abondantes de pommes; mais rien n'empêche dans ces années d'abondance, si l'on trouve que les prix offerts pour les pommes ne sont pas suffisants, de faire servir les pommes à la nourriture des animaux.

"Une viande de bonne qualité peut être obtenue en ajoutant à la nourriture ordinaire des bêtes à cornes et des cochons un peu de blé d'inde et beaucoup de pommes. Dans les anciens pays, il est reconnu que cette espèce de nourriture mêlée à du grain moulu, est très-avantageuse à tous les animaux; et il est douteux que les vaches soumises à ce traitement soient susceptibles d'être atteintes par le choléra.

"Ainsi, nous sommes convaincus que dans les années d'abondance, le surplus des fruits, quand le prix de vente n'est pas assez élevé, peut être donné avec avantage aux animaux, et la bonne qualité de la viande que l'on obtiendrait par cette

nourriture, donnerait aux animaux plus de valeur et serait une large compensation pour la culture des fruits. Il n'y a donc aucun danger qu'il y ait un trop grand nombre de vergers et l'on ne pourrait qu'y gagner par l'abondance des fruits qu'on en obtient."

Que l'on se mette donc immédiatement à l'œuvre pour l'établissement d'un verger. Que ceux qui désirent obtenir des arbres fruitiers convenant à notre climat s'adressent directement à notre pépiniériste canadien, M. Auguste Dupuis, du Village des Aulnaies, et ils seront certains d'être bien servis.

RECETTES

Moyen de détruire la "piéride" et autres insectes qui s'attaquent aux choux.

Pour chaque cent plant de choux prenez un quart de livre de poivre noir que vous mettez dans une grande poivrière faite exprès et qui puisse vous permettre de saupoudrer de poivre les choux, en profitant pour cela du moment où ils sont couverts par la rosée, ou après une pluie. Deux ou trois applications suffisent. Il est certain que le poivre déposé sur les feuilles détruira les insectes qui tenteront de manger les feuilles des choux.

Emploi de l'huile de charbon pour concombres et citrouilles.

Une dame de Shullsburgh, Etat de Wisconsin, qui s'occupe de jardinage, vient de communiquer au *Fruit Recorder* le moyen suivant qu'elle emploie pour la destruction des insectes qui s'attaquent tout particulièrement aux concombres et aux citrouilles: Depuis deux ans, dit-elle, je cultive les concombres et les citrouilles en buttes, ayant le soin de mêler à la terre un peu d'huile de charbon: par ce moyen mes plants sont complètement exempts des ravages causés par les insectes qui affectionnent tout particulièrement ces plants. Répandre de l'huile de charbon sur les plants leur serait dommageable, tandis qu'ajoutée à la terre leur état de végétation ne laisse rien à désirer.



GONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, le

18 JUIN PROCHAIN,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années à dater du 1er OCTOBRE prochain.

BUCKLAND et ST. LAZARE, trois fois par semaine;

BUCKLAND et ST. MAGLOIRE, une fois par semaine;

ISLE AUX GRUES et MONTMAGNY, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste de Buckland, St. Lazare, St. Magloire, Isle aux Grues et Montmagny, ou au Bureau du sous-signé, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

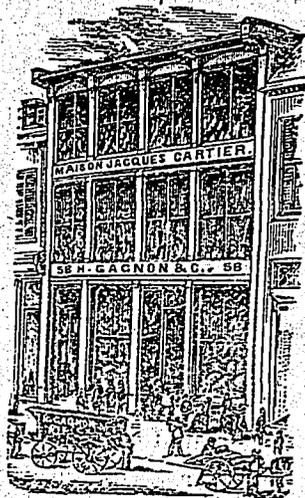
W. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 4 mai 1880. }

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.



NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.

Nous invitons tout particulièrement les cultivateurs et autres personnes de la campagne, qui ont pour habitude, tous les printemps, de faire leurs achats de marchandises sèches à Québec, de venir visiter notre magasin avant que d'acheter ailleurs. Les arrangements qu'il nous a été possible de conclure il y a quelques mois, dans le règlement de nos affaires, nous permettent d'offrir en vente nos marchandises à prix très-réduits. L'assortiment est des plus considérable, et chacun sera sûr d'obtenir tout ce dont il a besoin à des prix qui défient toute compétition.

Encore une fois, si vous désirez profiter du bon marché rendez-vous à la Maison Jacques-Cartier où vous obtiendrez complète satisfaction quant au prix et à la bonne qualité des marchandises.

H. GAGNON & CIE.,

No. 58, Rue de la Couronne, Québec.

12 Mai 1880.— 1m.



CHEMIN DE FER

DU

PACIFIQUE CANADIEN

Soumissions pour Réservoirs et Appareils de Pompe.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné d'ici à SAMEDI MIDI, le QUINZE de MAI prochain, pour fournir et construire sur place aux différentes stations, pour approvisionnement d'eau, sur le parcours de la ligne du Chemin de Fer du Pacifique en voie de construction, des RESERVOIRS à l'épreuve de la gelée, avec POMPES qui pourront être mises en action soit avec le pouvoir du vent ou de la vapeur, ainsi que cela pourra être le plus avantageux à la localité.

Plans, spécifications et autres particularités peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa, le ou après le 15 Avril.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux, }
Ottawa, 1er avril 1880.



CANAL WELLAND.

Avis aux Constructeurs de Ponts

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux), et endossées "Soumissions pour Ponts, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des Malles de l'ouest, MARDI, le 15 JUIN prochain, pour la construction de ponts mobiles et de ponts fixes, à différents endroits sur le Canal Welland. Les ponts pour voitures devront être faits en fer et en bois, et ceux pour chemins de fer devront être faits en fer.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après LUNDI, le 21 JUIN prochain; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite strictement selon les dispositions mentionnées sur la formule imprimée, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés: et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour le somme de \$250, pour chaque pont, pour lequel un offre est fait, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter les soumissions recevront avis que leurs soumissions sont acceptées; à condition qu'ils fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie—qui devra être mis au crédit du Receveur-Général, dans le délai de huit jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux, }
Ottawa, 29 mars 1880



CHEMIN DE FER

DU

PACIFIQUE CANADIEN

Soumissions pour superstructure de ponts en fer.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI, SAMEDI, le 15 MAI prochain, pour l'érection des superstructures en Fer sur les décharges Est et Ouest du Lac des Bois.

On peut se procurer les devis et autres informations en s'adressant au Bureau de l'Ingénieur-en-chef, à Ottawa, le et après le 15 avril.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux }
Ottawa, 1er avril 1880.



CANAL LACHINE

Avis aux Entrepreneurs Machinistes

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées "Soumission pour portes d'écluses, Canal Lachine" seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour construction de portes et de tous les appendices du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce Bureau, le et après JEUDI le VINGT MAI prochain, où l'on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement seront payés en proportion des travaux exécutés jusqu'au parachèvement complet de l'ouvrage.

Ce département, cependant, ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer
et de Canaux
Ottawa, 29 mars 1880



CHEMIN DE FER
DU

PACIFIQUE CANADIEN.

Soumission pour Matériel Roulant.

ON DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir: —

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverse).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse).
- 3 Chars Express et à Bagage.
- 3 Chars Poste et à Fumer.
- 240 Chars Botte à Fret.
- 100 Chars à Plateformes.
- 2 Charrues à Ailes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Flangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e JOUR DE MARS prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI, le PREMIER JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer
et des Canaux,
Ottawa, le 17 février 1880.
19 Février 1880.

Ceux qui soumissionneront devront fournir les outils nécessaires et avoir une connaissance pratique de ces sortes d'ouvrages; ils ne devront pas oublier qu'il ne sera fait aucun cas des soumissions qui ne seront pas faites strictement suivant la formule imprimée, aussi que de celles faites par une société, à moins qu'elles ne portent les signatures de chaque associé, leur occupation et le lieu de leur résidence; et de plus chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour une somme de \$350 pour les portes de chaque écluse laquelle somme sera confisquée si les soumissionnaires refusent d'exécuter le contrat pour les ouvrages, aux taux et aux conditions spécifiés dans les soumissions.

Le chèque inclus dans chaque soumission sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Pour la parfaite exécution du contrat celui ou ceux dont la soumission sera acceptée recevra un avis que sa soumission est acceptée, moyennant un dépôt de CINQ POUR CENT sur le montant du prix du contrat, la somme de \$250 déjà envoyée avec la soumission étant considérée comme une partie du montant à être déposé au crédit du Receveur Général, sous huit jours à compter de la date de cet avis.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, — et dans le cas d'une compagnie — de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés; et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission; cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'ils fassent un dépôt de CINQ POUR CENT sur le montant du contrat — dont la somme envoyée avec la soumission formera partie — qui devra être mis au crédit du Receveur Général, dans le délai de HUIT jours de la date de cet avis.

Quatre-vingt dix pour cent seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tout les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer
et des Canaux.
Ottawa, 29 mars 1880.



CANAL WELLAND.

Avis aux Ingénieurs-Contracteurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné [Secrétaire des chemins de fer et des Canaux] et endossées: "Soumission pour Ecluses, Canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest le 3ème JOUR DE JUIN prochain, pour la construction des portes et de tous les accessoires nécessaires pour les nouvelles écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus le et après jeudi le 20 mai prochain, à ce bureau où on pourra se procurer les formules de soumission.